



SYMTOMA
AIGOUAL - CÉVENNES - VIDOURLE

RAPPORT ANNUEL

SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Exercice 2020

Mai 2021

...en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015

A - INDICATEURS TECHNIQUES :

I. Territoire desservi

Le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilées « Aigoual-Cévennes-Vidourle », ci-après dénommé SYMTOMA Aigoual-Cévennes-Vidourle a été créé le 28 janvier 1999.

En 2020, sa population était de 46 855 habitants (population totale INSEE 2017 en vigueur au 01/01/2020) répartis dans 75 communes.

Au 31 décembre 2020, il regroupait les EPCI suivants :

- Communauté de communes Causses-Aigoual-Cévennes (15 communes – 5 592 habitants) ;
- Communauté de communes du Pays Viganais (21 communes – 10 339 habitants) ;
- Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (13 communes – 13 533 habitants) ;
- Communauté de communes du Piémont Cévenol (*Partie SYMTOMA* : 26 communes – 17 391 habitants) ;

II. Compétences exercées

En 2020, le SYMTOMA a assuré à partir des déchèteries et stations de transit présentes sur sa zone, le transport et le traitement :

- des ordures ménagères résiduelles (non recyclées) ;
- des produits ménagers recyclables (verre, papiers, emballages, matières organiques, textiles, etc.) ;
- des déchets encombrants résiduels (non recyclés) ou recyclables (meubles) ;
- des cartons, des ferrailles et du polystyrène expansé ;
- des végétaux coupés et du bois (mobilier, palettes, calettes,...);
- des déchets inertes (gravats), des déchets de plâtre et d'amiante lié;
- des déchets dangereux des ménages (toxiques) ou Déchets Diffus Spécifiques - DDS;
- des huiles minérales et végétales, y compris les bidons vides associés ;
- des piles, des accumulateurs portatifs et des batteries ;
- des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), y compris les ampoules et tubes d'éclairage ;

III. Données quantitatives (tous les ratios sont calculés sur la base de la population totale INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée – soit: 46 855 en 2020, 46 868 en 2019 ou 44 462 en 2010) :

	Quantités traitées	Ratio 2020	Prestataires de traitement	Référence 2010		Ratio 2019
Ordures ménagères résiduelles	11 589,45 t	247,35 kg/hab	SUEZ RV Méditerranée (TMB sur Salindres ou enfouissement sur Bellegarde)	279,28 kg/hab	Baisse de 11,4 %	246,33 kg/hab
Déchets encombrants résiduels	2 458,52 t	52,47 kg/hab	PAPREC Cévennes-Vidourle (enfouissement sur Montblanc - 34)	77,22 kg/hab	Baisse de 32,1 %	53,45 kg/hab
Verre + « sacs jaunes » (papiers, emballages recyclables)	2 369,65 t (p/emb) 2 064,04 t (verre)	94,62 kg/hab (p/emb = 50,57 kg/hab) verre = 44,05 kg/hab)	- « Sacs jaunes » : PAPREC Cévennes-Vidourle (à Liouc) - Verre : société OÏ (à Vergèze)	83,26 kg/hab	Hausse de 13,6 %	92,87 kg/hab (p/emb = 51,07 kg/hab) verre = 41,80 kg/hab)
Cartons	691,87 t	14,77 kg/hab	PAPREC Cévennes-Vidourle (à Liouc)	14,22 kg/hab	Hausse de 3,9 %	14,92 kg/hab
Ferrailles	1 055,08 t	22,52 kg.hab	AUBORD Recyclage (à Aubord)	22,43 kg/hab	Hausse de 0,4 %	23,88 kg.hab
Gravats*	7 913,23 t	168,89 kg/hab	- régie SYMTOMA (à Lanuéjols) - Les Carrières de Montdardier (à Montdardier), société LEGRAND (aux Plantiers), société SRC (à Teyran)	273,78 kg/hab	Baisse de 38,3 %	204,15 kg/hab
Végétaux	2 828,23 t	60,36 kg/hab	- régie de broyage SYMTOMA - MERLE Valorisation (à Conqueyrac)	100,27 kg/hab	Baisse de 39,8 %	67,47 kg/hab
Bois	1 783,12 t	38,06 kg/hab	PAPREC Cévennes-Vidourle (broyage)	42,84 kg/hab	Baisse de 11,2 %	37,56 kg/hab
Plâtre	226,46 t	4,83 kg/hab	SINIAT Recyclage (à Carpentras)	0,00 kg/hab	Sans objet	5,05 kg/hab
Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	1 313,86 t	28,04 kg/hab	Eco-organisme ECO-MOBILIER	0,00 kg/hab	Sans objet	29,15 kg/hab

*le poids annoncé est en partie une estimation basée sur les volumes récupérés et la densité moyenne observée généralement (gravats : 0,83 t/m³) car certains exutoires ne disposaient pas de système de pesées sur site en 2019.

Déchets Dangereux des Ménages	51,96 t	1,11 kg/hab	Eco-organisme ECO-DDS	2,07 kg/hab	Hausse de 65,7 %	0,89 kg/hab
Déchets Dangereux des Professionnels (y compris les bidons souillés par les huiles de vidange)	62,87 t	1,34 kg/hab	Société SPUR-Environnement (à Rognac)/ATO (à Sommières)			1,40 kg/hab
Huiles de vidange	45,72 t	0,98 kg/hab	SEVIA/ATO (à Sommières)			0,70 kg/hab
Polystyrène Expandé	11,61 t	0,25 kg/hab	régie SYMTOMA (conditionnement)	0,16 kg/hab	Hausse de 56,3 %	0,25 kg/hab
Batteries	7,07 t	0,15 kg/hab	AUBORD Recyclage (à Aubord)	0,00 kg/hab	Sans objet	0,22 kg/hab
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	552,42 t	11,79 kg/hab	Eco-organisme ECO-SYSTEM	9,48 kg/hab	Hausse de 24,3 %	11,49 kg/hab
Amiante lié	0,00 t	0,00 kg/hab	SEVIA/ATO (à Sommières)	0,46 kg/hab	Baisse de 100,0 %	0,00 kg/hab
Ampoules et tubes d'éclairage	2,28 t	0,05 kg/hab	Eco-organisme ECO-SYSTEM	0,01 kg/hab	Hausse de 400,0 %	0,05 kg/hab
Textiles	198,73 t	4,24 kg/hab	Entreprise d'insertion LE RELAIS (en Avignon)	1,55 kg/hab	Hausse de 173,5 %	4,52 kg/hab
Piles et accumulateurs électriques	5,37 t	0,11 kg/hab	Eco-organisme COREPILE	0,11 kg/hab	Stabilité	0,09 kg/hab
Pneus (VL et motos uniquement)	90,47 t	1,93 kg/hab	Eco-organisme ALIAPUR	0,00 kg/hab	Sans objet	1,89 kg/hab
Cartouches d'encre	0,58 t	0,01 kg/hab	COLLECTORS (à Mornant)	0,00 kg/hab	Sans objet	0,01 kg/hab
Capsules/recharges de cafés	3,49 t	0,07 kg/hab	SUEZ (agence de Nîmes)	0,00 kg/hab	Sans objet	0,08 kg/hab
TOTAL	35 326,08 t	753,94 kg/hab		907,14 kg/hab	Baisse de 16,9 %	796,39 kg/hab

Et si l'on comparait les données de la collecte sélective du SYMTOMA aux données extérieures (source : CITEO 2021) ?

	SYMTOMA 2020	Occitanie 2019	France 2019
Emballages et papiers (« sacs jaunes »)	50,57 kg/hab	39,7 kg/hab	37,6 kg/hab
Verre	44,05 kg/hab	31,9 kg/hab	32,4 kg/hab
TOTAL	94,62 kg/hab	71,6 kg/hab	70,0 kg/hab

Ces résultats sont encourageants mais il ne faut surtout pas conclure trop vite...

L'examen minutieux d'un échantillon aléatoire de **sacs noirs**, en mai dernier, fait vite retomber le soufflet :

Catégories	Poids	Ratio
1. La matière organique	192,0 kg	38,3 %
2. Les OM recyclables (« sacs jaunes » + verre)	145,5 kg	29,1 %
3. Les déchets pour déchèteries	47,2 kg	9,4 %
4. <u>Les OM résiduelles « véritables »</u>	116,2 kg	23,2 %
TOTAL	500,9 kg	100,0 %

Il reste donc beaucoup à faire !

IV. Autres compétences exercées en 2020

Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) : le SYMTOMA a assuré en régie l'exploitation du site de Lanuéjols.

Interventions/Animations tous publics, en milieu scolaire ou assimilé :

De nombreuses interventions ont été annulées en raison de la COVID-19. Néanmoins, quelques animations ont pu se tenir...

Sensibilisation

9 janvier 2020 : rencontre pour le tri des déchets à la maison des Châtaigniers de Molières-Cavaillac

10 janvier : rencontre pour la mise en place du tri à l'unité de dialyse de Ganges

20 janvier : mise en place d'une opération de collecte de piles du collège de Quissac

20 janvier : accompagnement de l'association Mon Green Montpellier pour une collecte de textiles

24 janvier : sensibilisation des élèves de CM1-CM2 de l'école d'Avèze au tri des déchets

29 janvier : sensibilisation au tri des déchets à l'Assemblée générale du Crédit agricole de Quissac

23 juin : rencontre de l'association du Pont de la Celle pour la mise en place du tri

24 et 25 août : sensibilisation des 6^e et 5^e du collège du Coutach à Quissac au tri et à la réduction des déchets

16 octobre : sensibilisation sur les déchets de crise à la maison de la formation du Vigan

10 décembre : réunion d'information sur les déchets à destination des élus du Vigan

Prévention des déchets

6 janvier 2020 : mise en place d'un composteur pour la cantine de Durfort-et-St Martin-de-Sossenac

3 mars : mise en place d'un composteur pédagogique à la crèche de l'Espérou

24 juin : rencontre pour la mise en place du compostage de quartier à Sauve

11 août : rencontre pour la mise en place du compostage de quartier à Corconne

24 et 25 août : amélioration de l'espace de compostage au collège du Coutach à Quissac

Déchets d'inondations : du 21 au 24 septembre 2020, le SYMTOMA a mis en place un tri d'urgence des déchets de crise, issus des inondations qui ont touché les hautes vallées de l'Hérault et du Gardon : 56 % du tonnage total ont ainsi pu être triés et éventuellement valorisés, soit 81,46 t sur 145,64 t. Il s'agissait essentiellement de bois, de matériels électro-ménagers et de ferrailles. Les produits dangereux (peintures, produits phytosanitaires, de bricolage,...) ont également été séparés puis envoyés dans les filières adaptées.



Compostage individuel : lancée en 2004 et renouvelée chaque année, l'installation de composteurs individuels dans les foyers volontaires s'est poursuivie en 2020 avec 165 foyers supplémentaires équipés. Cela porte à 4 230 foyers couverts depuis 2004 par les composteurs du SYMTOMA, soit 19.86 % des foyers du syndicat mixte (base de calcul Ademe : 1 foyer = 2.2 habitants).
(Pour mémoire, 14.7 % des foyers étaient équipés en 2010 soit 2 965 foyers couverts...)

V. Quelques précisions

La ressource verte (les végétaux coupés) :

- Tout au long de l'année 2020, l'équipe technique du SYMTOMA a utilisé en régie un broyeur pour traiter les végétaux déposés sur les sites communaux de St Bauzille de Putois, Gornières, Bragassargues, Rogues, Ganges, Sumène, St Laurent-le-Minier, Carnas, St Théodorit, Saumane, Montdardier, Arre, Durfort, et ceux déposés sur la déchèterie de Lasalle. Les végétaux déposés sur la déchèterie de St Sauveur-Camprieu ont été broyés par un prestataire extérieur. Le broyat a été laissé à la disposition de la population locale ou livré chez l'habitant sous réserve du dédommagement des frais de livraison occasionnés.
- Les végétaux des déchèteries de Molières-Cavaillac, St Hippolyte et Liouc ont été dirigés sur des terrains de la société Merle Valorisation à Conqueyrac.
- Rappel : depuis 2017, la déchèterie de Ganges n'autorise plus le dépôt de végétaux dans ses bennes compte tenu de la présence de sites communaux de dépôts à proximité.

Fort de tous ces changements, les données quantitatives des différents tableaux du présent rapport ne concernent que les seuls végétaux acheminés par camions depuis les déchèteries. D'où une nette différence de production entre 2020 et les années antérieures à 2017.

Le bois de déchèteries : le traitement a été assuré par la société PAPREC Cévennes-Vidourle dans le cadre de la DSP en cours. Compte tenu des différentes variétés de bois récupérés en mélange (nobles, résineux, peints, bruts, vernis, traités,...), le principal débouché de ce produit est la fabrication de plaquettes (panneaux d'agglomérés essentiellement).

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : depuis le 17 septembre 2013, le nouvel éco-organisme DASTRI a pris le relais de l'initiative du SYMTOMA et collecte désormais directement les cartons de boîtes à aiguilles auprès des pharmacies du secteur sans aucune contrepartie financière demandée au syndicat mixte. Conséquence négative : le SYMTOMA ne dispose plus de données quantitatives sur ce type de déchets.

VI. Inventaire du matériel de tri et de collectes sélectives

Au 31 décembre 2020, le SYMTOMA disposait encore d'un certain nombre de matériels de collecte sélective mis à disposition des communautés de communes adhérentes, sur la base de conventions individuelles (des colonnes d'apport volontaire pour le verre ou le papier et des bacs de collecte sélective de différents volumes, pour l'essentiel). Malheureusement, aucun recensement récent de ces équipements n'a été réalisé par les adhérents ce qui introduit trop d'incertitudes sur les quantités restantes pour pouvoir dresser un inventaire fiable.

Pour les autres équipements du SYMTOMA au 31 décembre 2020, il s'agit de :

- 7 **armoires** pour les **déchets dangereux des ménages**, placées dans les déchèteries (à noter que l'armoire de la déchèterie de St André de Valborgne a été emportée par la crue du Gardon de septembre et ne sera remplacée qu'en 2021...)
- 28 **bennes** (6 à 9 m³) pour la récupération en apport volontaire des cartons (11 unités), des plaques de plâtre (9 unités) et du polystyrène (7 unités), et 1 **bennette** en aluminium pour des transports divers
- 3 **caissons fermés pour compaction de 35 m³**, 6 **caissons fermés pour compaction de 30 m³**, 26 **bennes ouvertes de 35 m³**, 34 **bennes ouvertes de 30 m³** et 22 **bennes de 10 à 12 m³** (spécial gravats) pour le transport de déchets divers depuis les quais de transit ou les déchèteries
- 3 **conteneurs de type « maritime »** pour le stockage en déchèteries des DEEE (sur Molières-Cavaillac, Ganges, Liouc)
- 1 **presse à balles** pour le carton et 1 **presse à polystyrène expansé**
- 1 **groupe de lavage autonome** et 1 **broyeur à végétaux autonomes** (Saelens COBRA)
- 3 **véhicules petits porteurs** pour le déplacement des benettes (2 Iveco et 1 Mercedes < 3,5 t de ptac)
- 2 **véhicules légers utilitaires** (fourgon Iveco et Peugeot Partner) et 2 **véhicules légers** en *Location Longue Durée* (2 Peugeot 2008)

B - INDICATEURS FINANCIERS (COUTS EXTERNES) :

(Tous les ratios sont calculés sur la base de la population totale INSEE au 1er janvier de l'année considérée soit 46 855 hab en 2020)

[*Bilan négatif (-) = dépenses pour le SYMTOMA / *Bilan positif (+) = recettes pour le SYMTOMA]

I. les déchets résiduels

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan ramené à l'habitant	Bilan ramené au tonnage	Rappel bilan 2019	Rappel bilan 2019
Ordures ménagères résiduelles	11 589,45 t	389 760 €	1 567 080 €	0 €	- 41,76 €/hab.	- 168,85 €/tonne	- 30,83 €/hab.	- 125,17 €/tonne
Déchets encombrants résiduels	2 458,52 t	97 175 €	224 858 €	0 €	- 6,87 €/hab.	- 130,99 €/tonne	- 6,55 €/hab.	- 122,47 €/tonne
TOTAL	14 047,97 t	486 935 €	1 791 938 €	0 €	- 48,64 €/hab.	- 162,22 €/tonne	- 37,38 €/hab.	- 124,69 €/tonne

II. les verres, papiers, emballages recyclables

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan ramené à l'habitant	Bilan ramené au tonnage	Rappel bilan 2019	Rappel bilan 2019
Verre / « sacs jaunes » (papiers/emb.)	4 433,69 t	142 663 €	666 391 € (y compris revers. Assos Durables)	715 087 €	- 2,01 €/hab.	- 21,19 €/tonne	+ 1,74 €/hab.	+ 18,75 €/tonne

III. les autres types de déchets

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan ramené à l'habitant	Bilan ramené au tonnage	Rappel bilan 2019	Rappel bilan 2019
Cartons	691,87 t	44 223 €	0 €	26 322 €	- 0,38 €/hab.	- 25,87 €/tonne	+ 0,10 €/hab.	+ 6,46 €/tonne
Ferraille	1 055,08 t	61 832 €	0 €	72 910 €	+ 0,24 €/hab.	+ 10,50 €/tonne	+ 0,48 €/hab.	+ 20,29 €/tonne
Gravats	7 913,23 t	161 142 €	48 386 €	0 €	- 4,47 €/hab.	- 26,48 €/tonne	- 4,06 €/hab.	- 19,91 €/tonne
Végétaux	2 828,23 t	72 344 €	40 899 €	4 146 €	- 2,33 €/hab.	- 38,57 €/tonne	- 2,37 €/hab.	- 35,15 €/tonne
Bois	1 783,12 t	83 162 €	49 772 €	0 €	- 2,84 €/hab.	- 74,55 €/tonne	- 2,59 €/hab.	- 68,84 €/tonne
Plâtre	226,46 t	7 225 €	14 420 €	0 €	- 0,46 €/hab.	- 95,58 €/tonne	- 0,23 €/hab.	- 46,33 €/tonne
Déchets d'Éléments d'Ameubl. (DEA)	1 313,86 t	0 €	0 €	42 914 €	+ 0,92 €/hab.	+ 32,66 €/tonne	+ 1,02 €/hab.	+ 34,94 €/tonne
Déchets Dangereux des Ménages	51,96 t	0 €	0 €	8 756 €	+ 0,19 €/hab.	+ 168,51 €/tonne	+ 0,14 €/hab.	+ 162,91 €/tonne
Déchets Dangereux Hors Ménages (y compris les bidons souillés par les huiles de vidange)	62,87 t	(intégrés au traitement)	57 347 €	0 €	- 1,22 €/hab.	- 912,15 €/tonne	- 1,64 €/hab.	- 1 174,30 €/tonne

Huiles de vidange	45,72 t	<i>(intégrés au traitement)</i>	462 €	0 €	- 0,01 €/hab.	- 10,10 €/tonne	- 0,05 €/hab.	- 67,80 €/tonne
Polystyrène Expansé	11,61 t	0 €	0 €	2 898 €	+ 0,06 €/hab.	+ 249,61 €/tonne	+ 0,09 €/hab.	+ 364,00 €/tonne
Batteries	7,07 t	0 €	0 €	1 817 €	+ 0,04 €/hab.	+ 257,00 €/tonne	+ 0,07 €/hab.	+ 299,90 €/tonne
DEEE	552,42 t	0 €	0 €	40 665 €	+ 0,87 €/hab.	+ 73,61 €/tonne	+ 0,80 €/hab.	+ 69,52 €/tonne
Amiante lié	0,00 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
Ampoules et tubes d'éclairage	2,28 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
Textile	198,73 t	0 €	0 €	36 517 €	+ 0,78 €/hab.	+ 183,75 €/tonne	+ 0,70 €/hab.	+ 154,51 €/tonne
Piles et accumulateurs	5,37 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
Pneus (VL et motos uniquement)	90,47 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	- 0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	- 0,00 €/tonne
Cartouches d'encre	0,58 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
Capsules/recharges cafés	3,49 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
TOTAL	16 844,42 t	429 928 €	211 286 €	236 945 €	- 8,63 €/habitant	- 24,00 €/tonne	- 7,55 €/habitant	- 18,69 €/tonne

IV. Quelques repères

Effectifs (le personnel au 31 décembre 2020) :

- 6 agents titulaires de la fonction publique territoriale
- 5 agents contractuels (communication, réduction de la production, personnel de tri/conditionnement)

Compte Administratif 2020 :

Dépenses de fonctionnement 2020 : **4 555 492 €** (*4 026 757 € en 2019*)

Dont **477 739 €** de charges de personnel soit **10,5 %** (*11,4 % en 2019*)

Dépenses d'investissements 2020 : **210 711 €** (*302 602 € en 2019*)

Participation des EPCI adhérents (sur la base de la population INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée) :

La participation globale demandée en 2020 aux EPCI adhérents a été de **2 502 590 €** (soit **74,75 €/hab**).

En 2019, cette participation globale était de 2 870 286 € (soit *61,24 €/hab* en tenant compte de l'évolution du nombre d'habitants entre 2019 et 2020).

Divers : les locaux administratifs sont loués auprès de la mairie de St Hippolyte du Fort, en centre-ville, place des Enfants de Troupe.

Depuis juillet 2004, le syndicat mixte est propriétaire d'un local technique de 300 m² (sur une parcelle totale de 2 018 m²), sur la zone artisanale du Tapis Vert à St Hippolyte du Fort. Y sont entreposés, les véhicules, les broyeurs de végétaux, la presse à polystyrène, les bennes de roulement pour l'évacuation des déchets en sortie de déchèteries (déchets de plâtre, polystyrène et cartons), et le matériel en transit avant distribution dans les EPCI adhérents (composteurs individuels, sacs de collecte sélective, etc.).

VI. Et si on prenait un peu de recul... ?

- Sur 10 ans (2010 → 2019), la contribution globale des communautés de communes adhérentes est passée de 61,15 €/hab à 61,24 €/hab soit **une quasi stabilité**



- Malheureusement, l'année 2020 a été particulièrement marquée par une conjonction de phénomènes défavorables qui a conduit à une augmentation sans précédent du niveau des contributions à 74,75 €/hab en moyenne, au lieu de 61,24 €/hab, l'année précédente. L'augmentation du coût unitaire de traitement des Ordures Ménagères résiduelles, TGAP comprise, associée à une baisse sensible des prix de reprise des matières à recycler du fait de la crise sanitaire internationale, ont engendré des dépenses en hausse et des recettes en baisse.



*Le SYMTOMA est adhérent de l'association nationale **AMORCE**, regroupant collectivités et professionnels autour de la question des déchets ménagers et des énergies*

Établi à St Hippolyte du Fort, le 8 juin 2021